

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 V 310** Vœu relatif à l'augmentation des vols dans les conteneurs de recyclage de vêtements dans le 15<sup>ème</sup>.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu présenté par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, M<sup>me</sup> Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste MENGUY, M<sup>mes</sup> Hélène MACE de LEPINAY, Joëlle CHERIOUX et les élus du groupe UMPPA, relatif à l'augmentation des vols dans les conteneurs de recyclage de vêtements dans le 15<sup>ème</sup> ;

Considérant le programme local de prévention des déchets adoptés à l'unanimité par les élus du Conseil de Paris en février 2012 et la réduction de plus de 3 000 tonnes (en 2013) des déchets générés par l'installation de plus de 300 conteneurs à textile sur l'espace public ;

Considérant l'importance qu'attache la municipalité parisienne au développement de l'économie circulaire et de son impact sur les modes de consommation des Parisiens et de la lutte contre le gaspillage des matières premières et des ressources énergétiques ;

Considérant l'importance de l'économie sociale et solidaire au sein du tissu économique parisien, de sa capacité à favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées ainsi que l'émergence de nombreuses entreprises sociales sur le territoire parisien proposant des réponses à des besoins sociaux mal satisfaits ;

Considérant la convention d'occupation temporaire du domaine public parisien pour la mise en place et l'exploitation privative de conteneurs à textiles usagés, signée entre la Ville de Paris et les occupants, Emmaüs le Relais, EBS le Relais Val de Seine et Eco Textile, le 10 avril 2012 pour une durée de 3 ans et notamment son article 4 ;

Considérant les démarches engagées par la Ville auprès des organismes concernés en lien avec les mairies d'arrondissement, visant à la sécurisation des conteneurs de recyclage des textiles usagés ;

Sur la proposition de M. Mao PENINOÛ, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- un bilan exhaustif soit réalisé par le Secrétariat Général, en lien avec les mairies d'arrondissement et les organismes signataires de la convention et bénéficiant de l'autorisation de poser des conteneurs à textile sur l'espace public, de l'état et de l'usage de ces conteneurs,
- sans attendre, les organismes responsables procèdent par tous moyens à la sécurisation de leurs conteneurs sis sur l'espace public en lien avec la Ville et les mairies d'arrondissement concernées, et que l'ensemble des conteneurs soient munis d'une information visible destinée à prévenir les intrusions et avertir des dangers encourus,
- une expérimentation de nouveaux modèles de conteneurs soit réalisée et évaluée en vue du prochain renouvellement des conventions.